

Programme Breillien d'Insertion

2023-2027

Le Programme Breillien d'Insertion (PBI) est le cadre de référence de la politique départementale d'insertion et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Au sein d'un document unique, il trace à la fois les lignes d'horizon stratégiques fixées par le Département, en sa qualité de collectivité chef de file des solidarités humaines, tout en intégrant le pacte de coordination territoriale et la mise en œuvre de nos interventions sur les territoires. S'il s'inscrit dans la continuité de sa précédente édition, il pose une ambition nouvelle et des priorités d'actions renouvelées dans un contexte marqué par la fragilisation du tissu social et d'expansion des précarités.

En effet, ce programme s'inscrit dans un environnement économique et social dégradé, marqué par une montée de l'inflation, un creusement des inégalités et une fragilisation des ménages les plus modestes. Si l'Ille-et-Vilaine se distingue par une situation qui reste plus favorable que d'autres départements, notamment grâce à l'action volontariste des pouvoirs publics, nous sommes pleinement conscients des difficultés croissantes rencontrées par une part importante de nos concitoyens et concitoyennes qui peinent aujourd'hui à vivre dignement et à trouver leur place dans la société.

Ainsi, nous faisons le constat qu'un grand nombre de breilliennes et breilliens reste dépendants des aides sociales pour survivre, les maintenant de fait dans la pauvreté. Leurs conditions d'existence sont dégradées par le manque de logements, la dégradation de certains services publics de proximité, l'augmentation des charges, notamment des coûts de l'énergie, pesant fortement sur les ménages modestes. Le système de solidarité et de protection collective montre ses limites à travers un non recours aux droits qui reste très élevé. Le renforcement des logiques d'exclusion et le creusement des fractures entre les territoires encouragent le sentiment de relégation et de déclassement qui fragilise le pacte social et républicain.

Le Programme Breillien d'Insertion se pose comme une réponse à ces enjeux sociaux et économiques majeurs mais aussi environnementaux sachant que ce sont les plus modestes qui sont les plus touchés par les conséquences de la crise environnementale. Il est la traduction concrète d'un engagement politique fort au service de la Justice sociale et climatique pris par la Collectivité Départementale, défini dans le cadre du projet de mandature adopté en 2022 : lutter contre les inégalités sociales et territoriales, réduire la pauvreté et l'exclusion et agir pour permettre à chacun de retrouver sa dignité et son autonomie.

Accompagner chacune et chacun, au regard de son parcours et de ses capacités, vers l'emploi, favoriser l'accès et le maintien dans le logement, permettre à tous et toutes d'exercer ses droits et de bénéficier des prestations qu'il ou elle peut revendiquer, lutter contre l'isolement et la marginalisation, lever l'ensemble des freins qui favorisent l'exclusion et la précarité (mobilité, garde d'enfants, socialisation, santé, bien être psychique et physique,...), soutenir les publics marqués par des vulnérabilités particulières ou des discriminations spécifiques, agir en profondeur sur des territoires ruraux et urbains marqués par des difficultés cumulées...

Le Programme Breillien d'Insertion sert de socle à une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs engagés et s'attaque à tous les fronts de la lutte contre les exclusions. Il vise à apporter des réponses concrètes et adaptées à la diversité des publics (allocataires du RSA, jeunes en décrochage, familles monoparentales, femmes...) en s'appuyant sur notre capacité à innover et expérimenter et sur l'expertise d'usage qui a été souhaitée comme un axe de progrès fort de cette nouvelle édition.

En matière d'insertion, aucun acteur ne dispose à lui seul des compétences, des moyens ou des ressources pour résoudre la diversité des problématiques rencontrées. Face à la complexité des situations et des parcours individuels, c'est par des réponses complémentaires et combinées associant les acteurs engagés sur ces problématiques que nous créons les conditions nécessaires à un accompagnement efficace et adapté des personnes.

A ce titre, le PBI est le produit d'une construction collective et partenariale associant Collectivités Territoriales, services de l'Etat, Caisses de sécurité sociale, missions locales et l'ensemble des acteurs intervenant, chacun à leur niveau, auprès des personnes en insertion. Convaincus que c'est dans une coopération active et en bonne intelligence que nous dégagerons de nouvelles solutions et perspectives, nous appelons toutes les parties prenantes à se saisir de cette opportunité collective.

Nous tenions enfin à remercier celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce programme et qui demain le feront vivre sur les territoires.

Caroline ROGER-MOIGNEU
Vice-présidente déléguée à l'insertion, à la lutte
contre la pauvreté et aux gens du voyage

Jean-Luc CHENUT
Président du Conseil département d'Ille-et-Vilaine

I - Le bilan du PBI 2018-2022 : diagnostic et perspectives

Repasant des constats, enjeux et stratégie identifiés lors de l'élaboration du PBI 2018-2022, le Département, dans une démarche partenariale réunissant tour à tour les professionnels des agences départementales et les partenaires, a choisi d'illustrer la politique conduite ces 5 dernières années à travers trois actions phares pour chacune des thématiques : la première portée par la Direction de lutte contre les exclusions, la seconde par une agence départementale et la dernière par un partenaire.

1. Thématique « Emploi – IAE – Formation »

CONSTATS / ENJEUX DE DEPART

- Favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi
- Améliorer les conditions d'accès et de retour à l'emploi

STRATEGIE DE DEPART

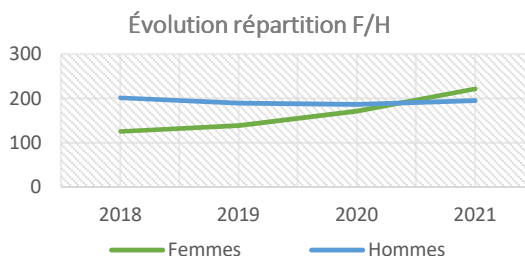
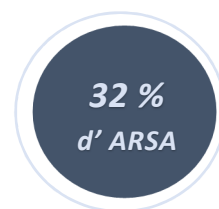
- Développer et diversifier les leviers d'accès ou de retour à l'emploi afin de les faire correspondre aux besoins constatés des différents types de publics et de favoriser leur insertion professionnelle
- Territorialiser l'offre afin de tenir compte des caractéristiques et dynamiques locales

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE



L'intégration de clauses sociales dans les marchés publics

Obligation de recrutement de personnes en insertion par les opérateurs



L'accompagnement global

Binôme formé d'un-e conseiller-ère Pôle emploi et d'un-e travailleur-euse social-e ou référent-e RSA du Département

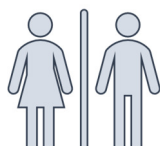


3 366 entrées
dont + 55% d'ARSA



+ 50 % de sorties positives
dont 28% de sorties durables

46,6 %



53,4 %

Marché de remplacement des agents techniques dans les collèges

Mise à disposition de personnel par les associations intermédiaires

716 mises à disposition par les associations intermédiaires
(dont 31% d'ARSA)



180 000 heures



réalisées

366



10 personnes recrutées par le Département en tant qu'agent-es contractuel-les

2. Thématique « Mobilité »

CONSTATS / ENJEUX DE DEPART

- La mobilité constitue un des enjeux principaux afin d'accéder à l'emploi
- Structurer l'offre de mobilité et améliorer la coordination des acteurs

STRATEGIE DE DEPART

- Accompagner les publics en insertion pour favoriser leur accès à des solutions de mobilité, en tenant compte de l'ensemble des dimensions des freins à la mobilité : informer et former les professionnels, développer des outils et méthodes alternatifs d'accompagnement
- Structurer l'offre de mobilité sur l'ensemble du territoire départemental : identifier les besoins, promouvoir et accompagner les initiatives locales

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE

5 emplois financés
Plus de 1 000 personnes accompagnées en 2022

Financement de postes de conseillers en mobilité

Accueillir le public le plus éloigné de la mobilité et proposer un accompagnement adapté à son projet



MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

Auto-école sociale et solidaire « En route vers le permis »

Favoriser la mobilité des personnes en insertion, notamment en milieu rural



90 % en moyenne de réussite au permis B en 2022

200 personnes formées à la conduite en 2022 dont 75 % d'ARSA

12 enseignants à la conduite et à la sécurité routière

Accompagnement par les Missions locales des 16 – 25 ans à l'obtention du permis de conduire
630 jeunes accompagnés en 2022



190 sessions de prépa code en 2022

3. Thématique « Jeunes »

CONSTATS / ENJEUX DE DEPART

- Un public majoritairement composé de jeunes femmes avec enfant (79% fin 2021)
- Un public particulier avec des problématiques propres (décrochage scolaire et orientation) et des réponses dédiées (ex. garantie jeunes)

STRATEGIE DE DEPART

- Orienter l'accompagnement vers un seul interlocuteur pour ne pas découper le parcours
 - Ouvrir l'offre d'insertion proposée par le Département aux jeunes accompagnés par les missions locales

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Délégation de l'accompagnement des jeunes aux 5 Missions Locales, depuis 2020, soit plus de 3000 contrats d'engagements réciproques signés



Fin 2021, 20% des jeunes accompagnés par les 5 missions locales sont sortis du dispositif RSA vers une situation active (emploi ou formation)

Forum jeunesse organisé par l'Agence départementale de Saint-Malo

Garantie Jeunes déployée par l'Etat Elle devient le Contrat Engagement Jeune au 1^{er} mars 2022



140 visiteurs (Jeunes, parents et professionnels)

Accompagnement intensif de jeunes en précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études



Plus d'une vingtaine de partenaires réunis autour du projet

4. Thématique « Santé »

CONSTATS / ENJEUX DE DEPART

- Les personnes en situation de précarité, ont tendance à différer les démarches liées à leur santé, voire renoncer aux soins ou les interrompre.
- Certaines pathologies, telles que les troubles psychiques ou les addictions sont difficiles à appréhender. Elles peuvent mettre à mal une participation à des actions collectives, ou la reprise d'un emploi.

STRATEGIE DE DEPART

- Développer et diversifier l'offre d'actions collectives de promotion de la santé
- Poursuivre et diversifier les modalités d'information et de formation des professionnels du Département sur certaines pathologies mentales et addictions pour mieux accompagner les personnes souffrant de ces troubles
- Structurer et formaliser des modalités de coordination entre les acteurs du social et de la santé.

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE

CAP CONFIANCE

Prestation d'accompagnement renforcé pour les personnes allocataires du RSA dans une dynamique d'insertion professionnelle

60% de femmes 

Lot n°1 : Pays de Rennes et de Brocéliande

Lot n°2 : Pays de Vallons de Vilaine, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Redon

100%
d'ARSA

Depuis le début du marché, 133 parcours engagés

Lot 1 : 53 sur un total de 200 parcours

Lot 2 : 80 sur un total de 150 parcours

Actions collectives santé, bien-être

Partenariat du Département avec la base de plein air du Couesnon



81 séances encadrées en 2022

Contrats Locaux de Santé

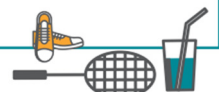
Outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

L'ensemble des acteurs interviewés partage une vision positive des effets du CLS de Redon Agglomération au regard des objectifs qui étaient fixés en termes de mobilisation, participation, interconnaissance, transversalité et développement des compétences en prévention et promotion de la santé



Evaluation du Contrat local de santé 2015-2021 de REDON Agglomération

Jun 2021



5. Thématique « Accès aux droits, parcours et autres accompagnements sociaux »

CONSTATS / ENJEUX DE DEPART

- Les personnes en situation de grande précarité, les plus éloignées des institutions, basculent dans une « invisibilité sociale » et renoncent dans certains cas à faire valoir leurs droits
- L'offre d'actions d'insertion sociale à l'échelle des territoires des agences départementales s'est diversifiée, depuis 2010. Les évaluations ont mis en évidence à la fois les atouts de ces actions dans un parcours d'insertion, et aussi les points de vigilance pour prévenir les risques de stagnation dans des activités vécues parfois comme occupationnelles et sans perspectives
- Les inégalités hommes-femmes sont également présentes dans l'accès à l'emploi. Faute d'attention particulière, les services publics sont parfois les lieux de reproduction sociale et culturelle qui peuvent amplifier les inégalités existantes.

STRATEGIE DE DEPART

- Améliorer l'entrée et l'orientation dans le dispositif RSA afin de donner toutes les chances aux personnes de trouver dans le dispositif les moyens de vivre dignement et les leviers pour une insertion réussie
- Poursuivre la diversification des actions collectives de proximité en s'appuyant sur les dynamiques et ressources des territoires
- Développer et coconstruire des projets artistiques et culturels avec les personnes en situation de précarité sociale, sur les territoires (résidence mission, fonds d'accompagnement artistique et territorial...)
- Construire une offre d'actions sociales pour lutter contre les discriminations (garde d'enfants, prévention des violences sexistes ou intra-familiales...)



EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE

INFORMATIONS SOCIALES EN LIGNE

Un service unique en France

Eviter le non-recours en dédiant une équipe chargée d'apporter un premier niveau de réponse à des situations complexes dans une législation en évolution

**En 2021,
15 587 sollicitations
auprès d'ISL**

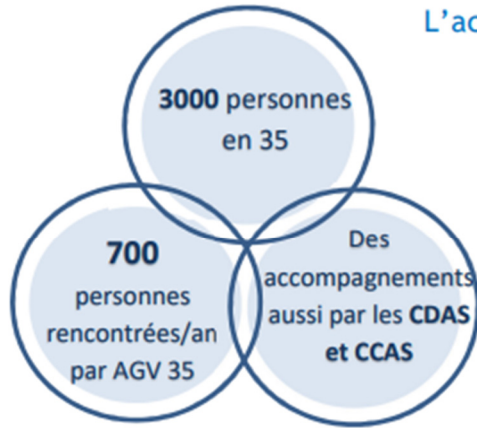
Charte départementale OBSÈQUES DIGNES

**Permettre aux personnes les plus
démunies d'avoir des obsèques dignes et
une sépulture décente**



**En 2022, 43 Communes
cosignataires ainsi que les
partenaires tutélaires**

L'accompagnement des gens du voyage par AGV 35



Des familles installées en grande majorité dans la précarité et peu autonomes (illettrisme).

Personnes accompagnées dans le cadre de l'accompagnement social polyvalent, en santé, dans le cadre de l'accès au logement, dans la création ou le maintien d'activité en entreprise (70 BRSA accompagnés en 2021 dans le cadre de l'action FSE/CD, 25 créations d'entreprises dans le cadre de la légalisation des activités)

Activités professionnelles à risques.

Espérance de vie 15 ans inférieure aux sédentaires

**ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL & SANTÉ**
insertion sociale et pro

6. Thématique « Logement »

CONSTATS / ENJEUX DE DEPART

- Le Fonds social logement « maintien » permet d'aider les ménages qui doivent faire face à une dette de loyer, de factures d'énergie ou d'eau, etc... Une part très restreinte des aides au maintien est néanmoins consacrée aux impayés de loyer. En effet, 8% des aides financières FSL sont accordées à ce titre
- Un engorgement des instances du FSL malgré l'organisation pyramidale du dispositif. En 2016, la durée moyenne de traitement d'une demande variait entre deux et trois mois. La majorité des dossiers sont examinés en commission FSL, instance qui a vocation à n'étudier que les situations particulières
- Une hétérogénéité dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social au logement et de gestion locative adaptée selon les territoires et les associations partenaires
- Une cohérence à consolider entre les attendus des mesures et leur financement afin de sécuriser les associations dans l'exercice des missions qui leur sont confiées.

- Simplifier et clarifier le dispositif pour augmenter le nombre d'allocataires du FSL, assouplir les conditions d'octroi et gagner en délai de traitement
- Articuler le FSL « maintien » aux politiques prioritaires de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la précarité énergétique en renforçant le caractère préventif des aides et de l'accompagnement exercé par les travailleurs sociaux
- Redéfinir et repositionner l'ASL et la GLA afin de répondre aux besoins actuels
- Lutter contre la précarité énergétique pour permettre aux ménages vivant en situation de précarité énergétique de disposer d'un support thermique normal pour un coût compatible avec leur revenu. Un ménage est considéré comme tel lorsqu'il éprouve dans son logement des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.
- Renforcer la prévention des impayés de loyers et la prévention des expulsions, en intervenant le plus en amont possible

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE

**Règlement du
Fonds Social
Logement**

*Aides pour l'accès ou le
maintien dans le logement*



**7 237 350 euros pour
12 030 dossiers en
2022 dont 3 834 liés à
l'accès au logement et
8 196 au maintien**

Track O'Watts

*Lutte contre la précarité
énergétique à l'agence
départementale de Vitré*



**3 rencontres pour
accompagner les usagers du
Centre Départemental
d'Actions Sociales à réduire
leurs consommations
énergétiques**

**Mon toit
pour l'emploi**

*Accompagnement des
missions locales du Pays de
Redon et de Fougères*



**Une dizaine de
jeunes
accompagnés
chaque année**

Bénéficiaire à la fois d'un logement meublé en co-location mais aussi d'un accompagnement adapté pour adopter une posture de locataire garantissant le maintien dans le logement et d'un parcours sécurisé vers l'emploi dans le cadre du Contrat Engagement Jeune



En conclusion

Le bilan a permis de constater l'efficacité de nombreuses actions, dresser des perspectives et promouvoir une **continuité adaptée** dans le nouveau PBI. Ainsi, certains projets sont à renforcer en les déployant à l'échelle départementale ou auprès d'autres publics. D'autres nouveaux enjeux doivent faire l'objet d'expérimentation ou **d'innovation**. Un autre constat est unanime sur un besoin de renforcer les actions de **communication** pour promouvoir les projets conduits par le Département et changer le regard sur les publics accompagnés.

II - Le contexte et les enjeux du nouveau PBI

CONTEXTE ECONOMIQUE

Le département d'Ille-et-Vilaine compte plus d'un million d'habitants, 1 079 498 habitants au 1er janvier 2019. Le département rassemble 1,6 % de la population française. Au 1er janvier 2019, la population bretonne est estimée à 3 329 400 habitants. Elle augmente de 0,18 % sur un an. Ce rythme de croissance, en baisse, reste légèrement supérieur à celui observé au niveau national (+ 0,13 %). Ce ralentissement est notamment la conséquence du déclin du solde naturel, déficitaire au niveau régional depuis 2015. Le nombre de décès augmente alors que dans le même temps celui des naissances diminue. Ainsi, en 2018, il y a eu 400 naissances de moins et 800 décès de plus qu'en 2017. La hausse du nombre de décès est principalement due au vieillissement de la population. Cependant, la population continue d'augmenter en Ille-et-Vilaine (+ 0,7 %) et tend à se stabiliser dans le Morbihan. Elle est en légère baisse dans les Côtes-d'Armor et le Finistère.

Du point de vue du contexte économique, le département d'Ille-et-Vilaine enregistre le taux de chômage le plus bas parmi les quatre départements bretons. Le taux de chômage est à 5,6 % en Ille-et-Vilaine au 3ème trimestre 2022, contre 6 % en Bretagne (il est de 5,9 % dans le Morbihan, 6,3% dans le Finistère et 6,4 % dans les Côtes d'Armor) et 7,3 % en France. En raison de la crise sanitaire, le taux de chômage s'est envolé en Bretagne, au 3ème trimestre 2020. Il a grimpé à 7,5 % de la population active, soit le plus haut niveau atteint depuis 2 ans. La situation était aussi plus difficile en Ille-et-Vilaine, où le taux de chômage a atteint 7,2 % sur la même période. En Bretagne, dans la catégorie des chômeurs de cat. A (sans aucune activité), les moins de 25 ans constituent la frange la plus touchée + 13 % (25-49 ans +10 % et + de 50 ans + 6,8 %). Au 4ème trimestre 2021, en Ille-et-Vilaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 37 850. Ce nombre baisse de 67 % sur un trimestre et de 21,5 % en un an.

En décembre 2022, l'Ille-et-Vilaine compte 18 959 foyers allocataires du RSA. La tranche d'âge principale est les 30-39 ans, dont la majorité est constituée de femmes. Il ne revient pas au niveau existant avant la crise sanitaire, soit 17 399 foyers allocataires du RSA en décembre 2019 et reste quasiment stable puisqu'il était de 18 522 en décembre 2021, 18 477 en mars 2022, 18 429 en juin 2022 et 18 588 en septembre 2022.

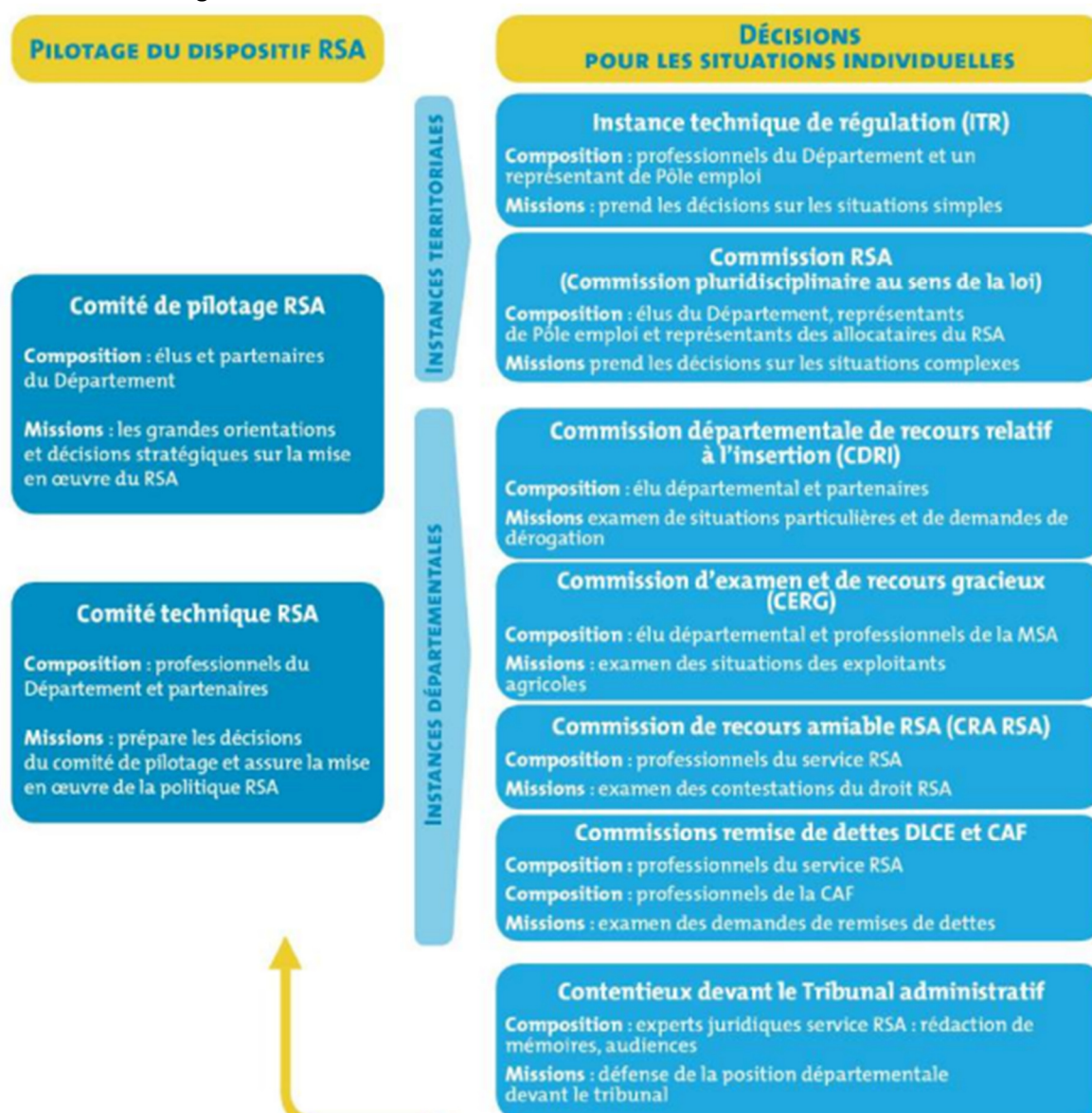
Le niveau élevé du chômage de longue durée et la progression de la durée moyenne de présence dans le RSA, traduisent l'éloignement progressif d'une partie de la population du marché de l'emploi. En effet, les acteurs de l'insertion constatent une forte dégradation des situations de pauvreté du fait de la crise sanitaire, climatique et économique. Les ménages les plus fragiles s'installent dans la précarité, avec des impacts notamment en termes de santé (baisse du recours aux soins, accroissement des pathologies en matière de santé mentale). Cette situation est révélatrice du besoin de soutien et de renforcement des dispositifs existants sur l'accompagnement social et professionnel des publics en situation d'exclusion. Dans ce contexte, la politique d'insertion conduite par le Département joue un rôle essentiel. Notre collectivité et les actions départementales conduites restent un vecteur de lien social et de solidarité indispensable.

Le RSA est une prestation sociale qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Sa finalité est d'inciter à l'exercice ou la reprise d'une activité professionnelle

► Un accompagnement individualisé - obligatoire ou optionnel selon les situations - se met en place pour encourager à l'exercice ou au retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale en tenant compte de la situation personnelle et familiale.

1- Le pilotage du dispositif

En Ille-et-Vilaine, la gouvernance administrative du RSA et les processus décisionnels vis-à-vis des situations individuelles s'organisent ainsi :



Cependant, ce schéma est amené à évoluer à la marge puisque la composition et la Présidence des commissions du RSA est actuellement à l'étude.

2- Les enjeux repérés (chiffres, publics cibles, territoires...)

Entre décembre 2018 et décembre 2022, le Département enregistre une hausse de 11,6% du nombre d'allocataires du RSA en droits et devoirs.

En décembre 2022, on compte ainsi 18 909 bénéficiaires en droits et devoirs dont :

- 52,7 % de femmes
- 30,3 % de familles monoparentales
- 24,6 % jeunes de moins de 30ans.

Suite à un diagnostic statistique territorial des besoins, enjeux et dynamiques en matière d'insertion sur le département d'Ille-et-Vilaine réalisé en 2021, il est apparu que les publics cibles de la politique d'insertion départementale devaient être :

- Les femmes
- Les familles monoparentales
- Les jeunes

Une attention particulière doit également être portée aux territoires les plus précaires du Département, notamment les territoires ruraux en raison des difficultés d'accès aux services couplées aux problématiques de mobilité.

Le projet de mandature prévoit que le nouveau PBI se construit dans une démarche partenariale en lien avec les enjeux écologiques. Ainsi, les grands engagements politiques sous-mentionnés doivent se traduire dans les axes stratégiques du PBI.

Porter les solidarités

- 1- Partir des besoins spécifiques de chacun et chacune pour construire des solutions d'habitats adaptés à tous les publics

Aussi, le Département se mobilise pour :

- Permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement digne, autonome, économe en énergie et adapté à ses besoins particuliers et de s'y maintenir ;
- Soutenir le droit au logement pour les personnes fragilisées par leur situation sociale, une perte d'autonomie ou les aléas de leur existence ;
- Bâtir une offre de logements qui parte des besoins spécifiques des personnes ;
- Faire du logement un instrument d'émancipation et d'intégration sociale et citoyenne pour les publics en exclusion.

Cela implique :

- Contribuer au développement du logement adapté favorisant l'accueil et l'autonomie pour toutes et tous ;
- Accompagner la construction de centres d'hébergement pour faire face aux besoins ;
- Participer et promouvoir la construction d'habitats intergénérationnels
- Soutenir et renforcer, en lien avec les communes, les projets d'habitats inclusifs (intergénérationnels, participatifs) et d'habitats partagés présents dans le département, afin d'agir pour le maintien à domicile des personnes âgées, la lutte contre l'isolement et la mixité sociale

- 2- Renforcer le service public départemental pour permettre à chacun d'exercer ses droits et éviter les ruptures de parcours

Le Département se mobilise pour lutter contre le non recours en facilitant l'exercice des droits.

Cela implique de :

- Expérimenter un territoire 100 % accès aux droits
- Lancer une démarche de repérage des jeunes "invisibles" (NEET : ni employé, ni étudiant, ni stagiaire)

- 3- Expérimenter le revenu de base au bénéfice des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (jusqu'à 25 ans)

Le Département se mobilise pour :

- Contribuer à réduire les inégalités sociales et économiques ;
- Agir pour réduire la pauvreté ;
- Donner à la jeunesse les moyens pour favoriser son émancipation.

Cela implique de :

- Mettre en œuvre une expérimentation d'un revenu de base destiné aux jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, sur toute la durée du mandat

- 4- Accompagner chacun et chacune pour trouver son chemin vers l'emploi, l'autonomie et sa place dans la société

Le Département se mobilise pour :

- **Agir pour permettre à chacun et à chacune de trouver sa place dans la société et retrouver sa dignité et son autonomie ;**
- **Contribuer à résorber les fractures sociales et territoriales ;**
- **Réduire la pauvreté et les mécanismes d'exclusion et de marginalisation.**

Cela implique de :

- Créer un fonds d'expérimentation destiné à amorcer le déploiement de solutions nouvelles d'intervention au bénéfice des personnes en insertion
 - Réaffirmer le soutien en faveur des chantiers d'insertion et ouvrir à d'autres modèles répondant à des enjeux environnementaux et sociaux, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur
 - Soutenir le développement de nouveaux Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée en Ille-et-Vilaine
 - Veiller à la mise en œuvre des leviers dans le cadre du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage (accès aux droits, habitat...)
 - Flécher des projets des contrats de territoires conclus avec les intercommunalités, vers des initiatives sociales, en faveur, par exemple, des dispositifs locaux d'aide alimentaire ou de lutte contre la fracture numérique
 - Mettre en œuvre des réseaux de déplacements solidaires au bénéfice des personnes en situation précaire
- Avant la fin du mandat, de :

5- Promouvoir le bien être mental dans toutes les politiques départementales

Le Département se mobilise pour reconnaître et prendre en considération la santé mentale dans toutes les politiques départementales.

6- Contribuer au déploiement d'une nouvelle politique de la ville en Ille-et-Vilaine

Le Département se mobilise pour s'affirmer comme un acteur majeur de la politique de la ville, pour lutter contre les fractures territoriales, les inégalités et les discriminations.

7- Poursuivre la transformation numérique

Le Département se mobilise pour :

- **Faire du numérique un instrument pour promouvoir l'accès aux droits ;**
- **Améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu aux usagers du service public ;**
- **Assumer la dimension durable et inclusive de la transformation numérique.**

Cela implique de :

- Poursuivre la stratégie d'inclusion numérique
- Développer des partenariats avec des associations breilliennes pour donner une seconde vie au matériel informatique du Département

Accélérer les transitions

1- Structurer et promouvoir, pour tous les habitant.es du territoire, une offre de mobilité accessible et bas carbone

Le Département se mobilise pour :

- **Soutenir la mobilité de tous les Breilliens et Breilliennes, en particulier les plus éloignés et les plus dépendants de l'automobile comme mode de déplacement.**

Cela implique de :

- Poursuivre l'accompagnement à la mobilité des personnes les plus éloignées et les plus vulnérables en renforçant nos dispositifs (aide au permis, soutien à l'achat et à la réparation de véhicules, **accès aux mobilités douces ...**)

- 2- Favoriser un développement équilibré et solidaire, au service des habitant.es et des acteurs du territoire, afin de mieux les préparer aux changements environnementaux et sociaux

Le Département se mobilise pour :

- Veiller à ce que l'ensemble des Breilliens et des Breilliennes bénéficient en proximité des services essentiels dans leur vie quotidienne.

Cela implique de :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'actuel Schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, en lien avec les services de l'Etat

- 3- Participer à la préservation du vivant et lutter contre le réchauffement climatique et Soutenir le développement d'une agriculture locale, durable et paysanne synonyme d'emplois, de richesse pour les territoires ruraux et de préservation de la biodiversité

Le Département se mobilise pour :

- Préserver la santé et la qualité de vie des citoyen.nes, notamment les plus vulnérables, en participant à l'amélioration de leur cadre de vie durable,

- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, avec une attention particulière concernant l'accessibilité financière ;

Cela implique de :

- Réorienter l'aide apportée aux associations d'aide alimentaire vers l'achat de produits frais, locaux ou bio en concertation avec celles-ci

- 4- Piloter en intégrant les aspects sociaux, environnementaux et de genre

Le Département se mobilise pour :

- Mettre en cohérence ses politiques publiques, ses actions et ses modes de gouvernance avec ses valeurs ;

- Mettre en place des outils de pilotage innovants et efficaces, pour une action publique au service de la résilience du territoire dans une logique d'amélioration continue ;

- Créer un effet d'entraînement auprès de ses partenaires par des politiques incitatives.

Cela implique de :

- Mettre en place progressivement un système de conditionnalité des aides du Département
- Intégrer des clauses environnementales, genrées, sociales... dans les marchés publics chaque fois que c'est possible

Agir pour l'égalité des droits et des chances

1- Soutenir les parentalités et prévenir dès le plus jeune âge

Le Département se mobilise pour :

- **Accompagner et soutenir tous les parents, qui en ont besoin et qui le souhaitent, de manière inconditionnelle, quel que soit leur parcours de vie, en portant une attention particulière à leurs fragilités ;**
- **Faire de la prévention un enjeu partagé avec les familles, les partenaires, les acteurs du secteur et la société dans son ensemble.**

Cela implique de :

- Accompagner les familles et leurs enfants, dès avant la naissance, en s'adaptant à chaque situation et en prêtant une attention particulière à celles et ceux qui en ont le plus besoin, en prenant notamment en compte le degré de précarité des familles, la diversité des schémas de composition et recomposition familiales, ainsi que la bonne connaissance par les parents des codes et des usages de notre société

2- Promouvoir l'accueil de la petite enfance comme une étape essentielle pour l'enfant et la famille

Le Département se mobilise pour :

- **Contribuer à donner aux parents la possibilité d'avoir une vie sociale et professionnelle en développant une offre de garde adaptée à la diversité des situations.**

3- Multiplier les initiatives citoyennes, faciliter l'exercice de sa citoyenneté

Le Département se mobilise pour :

- **Développer la lisibilité, la transparence et la compréhension du sens des politiques publiques, en impliquant la population dans le processus de leur élaboration, afin de renforcer sa confiance dans l'action publique.**
- **Mieux prendre en compte dans la construction des politiques publiques les attentes exprimées par les citoyens et les citoyennes en reconnaissant leur expertise et leur connaissance des enjeux de leur territoire.**

4- Favoriser l'émancipation de la jeunesse

Le Département se mobilise pour donner des moyens aux jeunes de construire leur projet de vie, les accompagner vers l'autonomie et prendre place dans la société.

Cela implique de :

- Accompagner les jeunes vers le logement autonome, en soutenant notamment les Résidences Habitat Jeunes, qui sont amenées à développer leurs capacités d'accueil et d'hébergement
- Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes et à leur formation

III - Le cadre juridique et la méthodologie d'élaboration du PBI 2023-2027

CADRE JURIDIQUE

En conclusion

La politique d'insertion en tant que vecteur de l'inclusion ne peut se construire seule et doit s'inscrire dans une cohérence avec les actions conduites dans différentes directions du Département et avec les différents acteurs. Ceci implique un enjeu fort de gouvernance et d'affirmation du rôle de chef de filât du Département.

Les grands enjeux portent sur l'adaptation constante de l'offre au besoin, le renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et la communication. Sur ce dernier point, il est à la fois nécessaire de modifier le regard porté sur le public accompagné et valoriser davantage l'action du Département, ainsi que le poids financier de cet engagement.

Concernant le public, l'ambition de ce nouveau PBI est de s'appuyer sur l'expertise d'usage pour construire, modifier et évaluer nos actions.

Enfin, l'accompagnement vers l'emploi passe par des passerelles plus construites et dynamiques entre l'insertion et le monde du travail, les employeurs.

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active (RSA), s'est accompagnée d'une réforme globale des politiques d'insertion qui a redistribué les rôles et les responsabilités entre les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Ce cadre juridique a réaffirmé la vocation de « chef de file » du Département dans ce domaine.

Ce chef de file a été renforcé par la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Dans son article 94, la loi NOTRe conforte les missions essentielles du Département, collectivité garante de la solidarité et de l'égalité des territoires.

Le législateur prévoit la rédaction par les Départements de deux documents :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.
- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les partenaires institutionnels pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Depuis 2018, le Département a fait le choix de les fusionner, au sein du Programme Breillien d'Insertion

METHODOLOGIE D'ELABORATION

Historiquement, la politique d'insertion du Département d'Ille- et - Vilaine s'est toujours construite avec les partenaires institutionnels, collectivités, missions locales, structures de l'insertion par l'activité économique, les associations caritatives... Dans la continuité, les trois étapes d'élaboration du nouveau PBI ont permis à l'ensemble des acteurs de l'insertion d'échanger et d'affirmer la contribution essentielle de l'expertise d'usage.

1- Les rencontres d'évaluation du PBI 2018-2022 (voir fiches pages 2 à 8)

Durant les années 2021 et 2022, le Département a animé 15 réunions thématiques pour dresser un bilan des actions menées de 2018-2022. Tout d'abord, en interne au sein de la Direction de Lutte Contre les Exclusions, puis avec les partenaires institutionnels et enfin, avec les professionnels des Centres départementaux d'actions sociales.

Le Département et ses partenaires ont conduit des projets couvrant l'ensemble de ce prisme :

- Accès aux droits, parcours d'insertion et numérique
- Emploi, formation et IAE
- Mobilité
- Santé
- Jeunes
- Logement
- Autres accompagnements sociaux (garde d'enfants, culture, aides alimentaires...)

Ils sont majoritairement reconduits dans le cadre du PBI 2023-2027. De même, il conserve cette envergure à la fois dans ses domaines d'intervention et dans les publics visés. En effet, au-delà-des allocataires du RSA, les objectifs du PBI concernent toutes les personnes en situation de vulnérabilité.

2- Le séminaire d'élaboration des axes opérationnels

Pour répondre aux engagements du projet de mandature, le Département a fait le choix de définir 4 grands axes stratégiques.

Toujours dans une démarche partenariale, un séminaire a réuni près de 80 professionnels de l'insertion travaillant au sein des organismes institutionnels, des structures locales ou des agences départementales (chef.fes de service vie sociale, responsables de Centres départementaux d'actions sociales, chargé.es de mission développement social local, assistant.es sociaux.ales, référent.es RSA, informateurs.trices sociaux.ales). Au moyen d'ateliers de co-construction animés par les agent.es de la direction de lutte contre les exclusions, les axes stratégiques ont été déclinés en axes et en objectifs opérationnels.

Cependant, la richesse des apports des professionnels doit être confrontée à l'expertise d'usage pour s'assurer l'adéquation aux besoins.

3- Les tables rondes de l'expertise d'usage

Afin d'initier cette relation de confiance avec les breilliennes et breilliens, actrices et acteurs eux aussi de l'action publique, le Département a réuni une quarantaine de professionnels et d'usagers issus des territoires des agences départementales. Partant des freins et des conditions de réussites, l'expression de tous a permis d'identifier le socle commun de mise en œuvre de l'expertise d'usage.

Définir précisément et simplement le cadre :

- Identifier l'objet de la rencontre (contexte et enjeux)
- le niveau d'intervention attendu (information, évaluation, concertation, co-construction...)
- les marges de manœuvres pour faire évoluer le projet
- la procédure décisionnelle

Porter attention aux modalités de la collaboration :

- Mode de communication : veiller au langage utilisé "non stigmatisant" et compréhensible en bannissant particulièrement les sigles
- Temps : porter attention à la date et l'horaire choisis mais également prévoir du temps d'appropriation, de formation ainsi que du temps de travail dédié pour les professionnels en charge de la démarche
- Lieu adapté : proposer des temps sur les territoires ou un moyen de locomotion organisé par le Département pour lever les freins à la mobilité

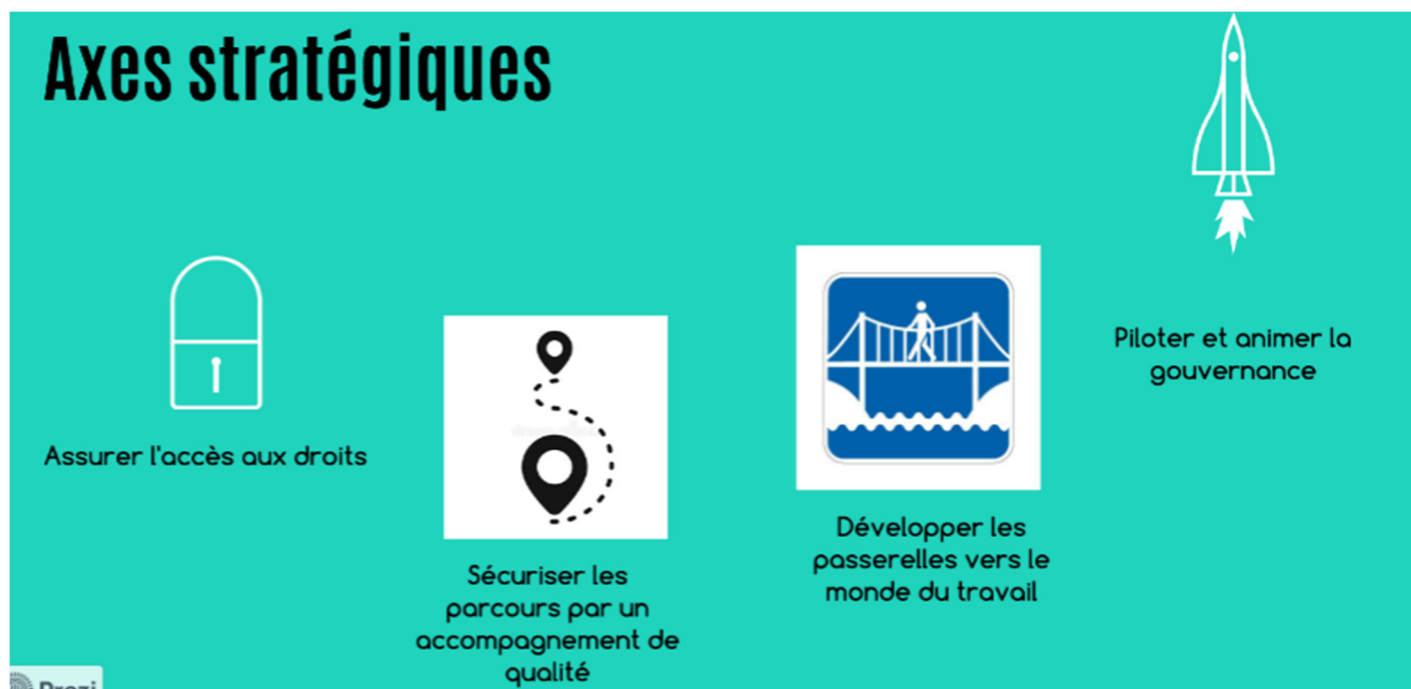
Articuler l'expression des individus et l'intelligence collective :

- Construire un lien de confiance pour asseoir le sentiment de légitimité des usagers, parfois restaurer le lien avec l'institution et confirmer la volonté réelle d'écouter et de prendre en compte la parole donnée
- Être accompagné.e par des professionnels ressources et identifiés pour lever les freins à l'expertise d'usage souvent similaires à ceux repérés dans le cadre de l'accompagnement
- Constituer un collectif pour s'enrichir mutuellement et s'appuyer sur la dynamique de groupe

Il s'agit en premier lieu, d'intégrer régulièrement les usagers aux groupes de travail émanant des Commissions Territoriales d'Insertion, puis d'évaluer et de construire l'offre d'insertion et/ou les actions collectives en s'appuyant sur cette expertise d'usage.

IV - Les 4 axes stratégiques et 10 axes opérationnels

A l'issue de cette démarche de co-construction, le Département a pu identifier **4 axes stratégiques** sur lesquels fonder sa politique d'insertion pour les cinq années à venir. Ils sont également déclinés successivement en axes opérationnels, en objectifs et en actions à mener.



Piloter et animer la gouvernance

Constat de départ :

Les politiques publiques d'insertion font intervenir de multiples partenaires et acteurs et ne doivent cesser de s'adapter à des besoins en constante évolution, nécessitant une gouvernance renforcée du Département. Ainsi, la répartition des compétences induites par plusieurs réformes législatives dont la Loi NOTRe implique une plus grande coordination entre l'Etat et les collectivités, ainsi qu'entre les différents niveaux de collectivités. Le rapport annuel 2023 de la Cour des Comptes pointe, en matière d'actions sociales, une décentralisation inaboutie conduisant à une dilution des responsabilités et recommande de rétablir « l'autorité » du Département.

De plus, l'organisation territorialisée des services du Département et la délégation de l'accompagnement des allocataires du RSA à certaines collectivités et aux missions locales conduisent à rechercher des articulations techniques pour assurer l'efficacité du service public de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

Dans ce contexte protéiforme, il convient de veiller :

- à défendre les objectifs poursuivis par le Département,
- à ne pas superposer les instances conviant les mêmes professionnels pour débattre sur des sujets similaires,
- à ne pas oublier l'expertise d'usage pour construire des solutions en adéquation avec les besoins des publics.

Le Département se mobilise donc toujours pour affirmer son chef de filât dans les politiques de l'insertion.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- renforcer la gouvernance politique départementale (ex. réunion annuelle des élus thématiques sur la cohérence des politiques départementales)
- optimiser les instances partenariales (ex. de mutualisation par une expérimentation de Commission Territoriale de l'Emploi, la Formation et l'Insertion)
- favoriser l'interconnaissance des acteurs et créer des temps de coordination technique

Le Département se mobilise pour développer aussi l'expertise d'usage.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- recueillir la parole des usagers sans se limiter à la participation aux instances, les solliciter pour l'élaboration et l'évaluation des actions départementales
- mettre en place les conditions de réussite de l'expertise d'usage, en privilégiant la participation des usagers à l'échelle de leur territoire

Assurer l'accès aux droits

Constat de départ :

Au moyen de plusieurs études, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques de l'Etat a publié des résultats sur le degré de connaissance des prestations sociales et les motifs de non-recours. La quantification et l'identification des causes du non-recours sont des enjeux majeurs de la lutte contre les exclusions. Le taux de non-recours au RSA est estimé à environ 30% au niveau national. Les français interrogés évoquent le manque d'information (37%), des démarches trop complexes (22%) et la volonté d'autonomie (refus de l'assistance pour 15% d'entre eux).

S'ajoute à cela la multiplication des démarches dématérialisées en présence d'une forte fracture numérique. En effet, une personne sur six n'utilise pas Internet et plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base.

Dans un contexte de crise économique et sociale, il est d'autant plus important d'assurer l'accès aux droits des plus démunis.

Le Département se mobilise pour lutter contre le non-recours.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- aller vers le public et décroiser les lieux d'accueil (ex. permanences au sein d'un véhicule sillonnant le territoire pour accueillir les gens du voyage ou pour permettre l'accès aux soins « dispositif Marsoin »)
- repérer les invisibles en développant de nouveaux moyens de communication et de mise en relation (ex. promeneurs du net déployés par les missions locales)
- expérimenter un territoire zéro non-recours piloté par le Département

Le Département se mobilise pour simplifier les démarches.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- identifier les complémentarités et coordonner les actions partenariales (ex. accueil social inconditionnel de proximité ou orientations automatiques des bénéficiaires du RSA vers un conseiller pôle emploi)
- adopter un langage compréhensif de tous (ex. travailler avec les usagers les courriers administratifs)
- accompagner les démarches numériques (ex. informateurs sociaux des CDAS, cartographie des lieux d'inclusion numérique)

Sécuriser les parcours par un accompagnement de qualité

Constat de départ :

Les parcours de vie ne sont pas linéaires. Ainsi, l'utilisateur peut avoir à mobiliser simultanément ou successivement des dispositifs ou des prestations auprès de différents organismes. Pour mettre en œuvre cet accompagnement, il doit disposer de l'information sur les actions accessibles et évoluer dans un cadre favorisant son autonomie.

Bien que l'offre d'insertion disponible sur le territoire breillien soit dense et qu'elle réponde majoritairement aux différents besoins d'accompagnement, elle doit continuer à s'adapter au contexte et problématiques actuelles. Que ce soit les évolutions réglementaires ou la modification du contexte socio-économique ou celle du profil des publics accompagnés, ces éléments induisent de repenser les actions menées ou d'expérimenter de nouveaux projets.

Le Département se mobilise pour consolider le pouvoir d'agir.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- restaurer la confiance en soi en valorisant les expériences (ex. les actions collectives de remobilisation)
- rendre la personne accompagnée, actrice de son parcours (ex. prise de rendez-vous avec le référent RSA par SMS)

Le Département se mobilise pour coordonner les parcours (ex. France Travail, accompagnement global...).

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- réunir les acteurs gérant une même situation au sein d'un lieu interdisciplinaire (ex. des Espace sociaux communs)
- créer une culture commune d'interconnaissances pour favoriser un diagnostic partagé des situations (ex. rapprochement CDAS - pôle emploi)
- partager l'information au moyen de méthodes et d'outils communs pour permettre le « dites-le nous une fois » (ex. un outil de suivi de parcours commun)
- faire converger les référentiels d'accompagnement
- connaître l'offre d'insertion de tous les acteurs et les places disponibles pour orienter efficacement le public accompagné (ex. la plateforme inclusion)

Le Département se mobilise pour adapter l'offre à l'évolution des besoins.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- expérimenter de nouvelles actions adaptées aux nouvelles problématiques et au contexte post-crise (ex. expérimentation du revenu de base pour les jeunes sortant de l'ASE jusqu'à 25 ans)
- essaimer ce qui fonctionne localement (ex. formation aux métiers de l'aide à domicile développée avec la Région) ou pour une typologie de public (ex. faciliter l'accès des femmes aux chantiers d'insertion)
- faciliter la souplesse d'intervention et les modalités d'accompagnement (ex. dispositif premières heures dans les ateliers et chantiers d'insertion)
- développer et soutenir les actions de remobilisation, notamment du public jeune en nous appuyant sur des actions de médiation culturelle, sportive...

Développer les passerelles vers le monde du travail

Constat de départ :

Alors qu'en Ille – et - Vilaine, le nombre d'allocataires RSA reste à un niveau plus élevé que celui connu avant la crise sanitaire (1 000 de plus environ entre 2019 et 2022), les structures de l'insertion par l'activité économique et certains secteurs d'activités peinent à recruter. De plus, certaines orientations vers l'emploi ne sont pas pérennes en raison de la réapparition de freins sociaux à l'emploi.

Plusieurs facteurs peuvent expliciter cette situation :

- le public accompagné est encore plus fragilisé et éloigné de l'emploi, donc les opportunités d'insertion professionnelle ne sont pas adaptées à leur profil,
- le public en insertion souffre de son image stigmatisante et n'a pas accès à certains emplois,
- les personnes en charge de l'insertion et le monde du travail doivent renforcer leur interconnaissance pour favoriser les passerelles vers le marché du travail, voire assurer une médiation à la prise de poste afin de stabiliser des situations de retour en emploi.

Le Département se mobilise pour optimiser les dispositifs d'accès à l'emploi.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- expérimenter et évaluer de nouveaux modèles de retour à l'emploi (ex. Equilibre emploi...)
- mieux faire connaître les ressources de l'Insertion par l'Activité Economique et l'Economie Sociale et Solidaire

Le Département se mobilise pour changer les regards.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- médiatiser des parcours pour véhiculer une image positive du public en insertion (ex. « raconter une histoire » à travers le parcours d'un bénéficiaire d'un dispositif)
- accompagner la montée en compétences des prescripteurs (ex. projet de formation commune aux référents RSA et conseillers en insertion professionnelle de l'IAE)

Le Département se mobilise pour renforcer les liens avec les acteurs de l'emploi.

Cela implique de viser les objectifs suivants :

- aller vers les acteurs économiques en multipliant les rencontres (ex. portes ouvertes, vis ma vie...)
- mettre en place une coordination départementale prenant la forme d'une charte vivante engageant des entreprises responsables et le Département dans une dynamique de retour à l'emploi

Le Programme Breillien d'Insertion 2023-2027 est un document de référence, stratégique et pluriannuelle pour construire le plan d'actions. Dans l'esprit d'une continuité adaptée, la majeure partie des opérations existantes seront reconduites. A leur renouvellement ou à la création d'un nouveau projet, chaque action est rattachée à un axe stratégique et un axe opérationnel pour permettre d'identifier clairement l'enjeu auquel elle répond et s'assurer d'une cohérence globale et d'une forte complémentarité des projets déployés.

En effet, l'accès aux droits, l'accompagnement, le parcours et l'offre d'insertion se déclinent :

- à l'échelle départementale sous l'égide des partenaires institutionnels et de la direction de lutte contre les exclusions,
- à l'échelle territoriale grâce à l'action des services vie sociale des agences départementales, notamment les CDAS et les acteurs locaux de l'insertion.

V - La mise en œuvre à trois échelles

Dans cet univers partenarial, visant de nombreux domaines d'actions et un public varié, le Département intervient à trois niveaux :

- les actions conduites dans le cadre de schémas, plans et conventions conclus avec les partenaires institutionnels,
- la politique déployée en transversalité par notre collectivité à l'échelle départementale,
- les projets territoriaux menés par les agences départementales et les acteurs locaux de l'insertion.

1. Le pacte de coordination

Il est conclu avec les partenaires institutionnels à l'échelle départementale et recense les grands schémas et plans rattachés à la politique départementale d'insertion ainsi que les engagements réciproques sur la période du PBI en cohérence avec les axes stratégiques définis.

ENGAGEMENTS AVEC L'ETAT

Dans le cadre de la convention de subvention globale de gestion du fonds social européen, l'Etat délègue au Département d'Ille et Vilaine la gestion d'une enveloppe lui permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, en cofinçant des actions liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- accompagner les salarié.es en insertion dans leurs démarches administratives d'accès aux droits (logements, Allocations Adultes Handicapés...)

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- mettre en place des accompagnements socio-professionnel vers l'emploi au moyen de différents dispositifs (AGV35, les ateliers et chantiers d'insertion, les clauses sociales, les expérimentations territoires zéro chômeurs de longue durée) et la levée des freins à la mobilité
- remobiliser des personnes allocataires du RSA en rupture de parcours

- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :

- proposer aux salarié.es en insertion des périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'Etat délègue au Département d'Ille et Vilaine la gestion d'une enveloppe lui permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, en cofinçant des actions liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- déployer l'accueil social inconditionnel de proximité
- aider à la transformation numérique des missions locales

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- créer des kits d'accueil et d'information des allocataires du RSA
- orienter automatiquement les allocataires du RSA vers l'emploi ou l'accompagnement socio-professionnel
- développer l'accompagnement global pour les allocataires du RSA

- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :

- expérimenter le dispositif équilibre emploi offrant la possibilité aux allocataires du RSA de concilier leur allocation avec un salaire sur un emploi court

Dans le cadre du plan départemental de l'insertion par l'activité économique, l'Etat finance des actions permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées à

- à la sécurisation des parcours comme :

- identifier les publics cibles en réunissant les prescripteurs des territoires
- augmenter les recrutements dans les structures de l'IAE en créant des rencontres entre professionnels de l'IAE et prescripteurs
- favoriser la mixité et la diversité des publics bénéficiaires
- développer de nouvelles formes de parcours et l'offre sur l'ensemble du territoire bretonnais
- agir pour lever les freins sociaux des salariés en parcours (mobilité, garde d'enfants, logement, santé...)
- favoriser la formation

- des actions liées au développement des passerelles vers le monde du travail comme :

- promouvoir la médiation active vers l'emploi
- développer le recours au contrat passerelle
- favoriser le rapprochement avec les besoins des entreprises
- renforcer les liens avec les entreprises, les fédérations, les branches professionnelles et les clubs d'entreprises (ex. promouvoir les PMSMP, immersions facilitées...)

Dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens, l'Etat finance des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- à la sécurisation des parcours comme :

- intégrer un processus d'accompagnement, de tutorat et de formation en disposant d'un contrat aidé ou d'un contrat en insertion

- au développement des passerelles vers le monde du travail comme :

- offrir aux titulaires d'un contrat unique d'insertion la possibilité d'accéder à un emploi durable.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées, l'Etat met en œuvre des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- à l'accès aux droits comme :

- déployer une politique d'accès au logement et à l'hébergement,

- à la sécurisation des parcours comme :

- favoriser le maintien dans le logement
- financer l'accès aux fournitures d'eau et d'énergie
- lutter contre l'habitat indigne

- au développement des passerelles vers le monde du travail comme :

- accéder ou maintenir dans le logement constitue un des leviers majeurs au retour ou au maintien dans l'emploi

ENGAGEMENTS AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Plus Démunis, l'ARS met en œuvre des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- à l'accès aux droits comme :

- disposer d'un comité départemental d'accès aux droits, aux soins et à la prévention porté par la CPAM

- à la sécurisation des parcours comme :

- structurer un réseau d'acteurs « santé-précarité » pour éviter les ruptures de parcours

- au développement des passerelles vers le monde du travail comme :

- outiller les acteurs pour mieux prendre en compte les problématiques de santé dans le cadre des parcours d'insertion des personnes accompagnées (formations, informations sur les ressources...)

Dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale, l'ARS met en œuvre des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- informer sur les ressources en santé mentale pour faciliter l'accès de tous
- lutter contre la stigmatisation

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- structurer un réseau d'acteurs en santé mentale: repérage, prise en charge et accompagnement sur le long terme (lien hospitalisation, ambulatoire et accompagnement social)

- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :

- constituer des groupes de travail autour de l'insertion des personnes avec des problématiques en santé mentale

Dans le cadre des contrats locaux de santé, l'ARS met en œuvre des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- expérimenter un territoire zéro non recours

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- mailler le territoire en mobilisant notamment de plus en plus les structures d'exercice coordonné (DAC et CPTS, communautés professionnelles territoriales de santé)

- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :

- mobiliser des acteurs du territoire sur tous les déterminants de la santé pour lever les freins à l'accès à l'insertion (ex: organiser des transports adaptés, travailler sur un environnement favorable...)

ENGAGEMENTS AVEC LA REGION

Dans le cadre des Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, la Région met en œuvre des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- assurer l'information des professionnels en charge de l'accompagnement sur les dispositifs de formation existants
- ouvrir l'ensemble des dispositifs de formation aux personnes inscrites dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, notamment les allocataires du RSA
- favoriser la qualification des salariés en parcours au sein des SIAE
- renforcer la maîtrise des savoirs de base dans le cadre du Plan régional de lutte contre l'illettrisme
- contribuer à l'insertion du public jeunes au moyen d'actions de formation et de soutien adaptées
- favoriser l'inclusion numérique et la mobilité des usagers

- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :

- développer le recours aux clauses sociales dans les marchés de prestations initiés par la Région

ENGAGEMENTS AVEC POLE EMPLOI

Dans le cadre de la convention avec le Département, Pôle Emploi met en œuvre des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- expérimenter France Travail sur le territoire de l'agence départementale de Redon-Vallons de Vilaine prévoyant une orientation automatique des allocataires du RSA vers un conseiller France Travail

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- mettre en place un accompagnement intensif des allocataires du RSA dans le cadre de France Travail

- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :

- déployer une offre de services et d'emploi développée sur le territoire d'expérimentation

ENGAGEMENTS AVEC LES MISSIONS LOCALES BRETILLIENNES

Dans le cadre de la convention fonds d'aides aux jeunes, les missions locales versent des aides individuelles permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027.

Dans le cadre de la convention de délégation de l'accompagnement des allocataires du RSA, les missions locales mettent en œuvre des actions permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- repérer, accueillir et orienter les jeunes de moins de 26 ans allocataires du RSA

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- former les conseillers missions locales au dispositif RSA
- accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de formation ou d'insertion professionnelle
- favoriser la levée des freins sociaux à l'emploi
- ouvrir aux jeunes accompagnés par les missions locales l'accès à l'offre d'insertion du Département

- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :

- informer les jeunes et les professionnels sur le marché de l'emploi
- assurer le lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire
- aider au recrutement (définition des besoins, préparation aux entretiens...)
- accompagner dans l'emploi

ENGAGEMENTS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans le cadre de la convention de gestion du RSA, la caisse d'allocations familiales met en œuvre des actions permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- appuyer la mise en œuvre du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement
- faciliter l'accès à une procédure dématérialisée
- calculer et verser l'allocation aux demandeurs remplissant les conditions

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- permettre la délégation de la mise en paiement des aides financières individuelles instruites par les services du Département

ENGAGEMENTS AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Dans le cadre de la convention de délégation de l'accompagnement des allocataires du RSA, la mutualité sociale agricole met en œuvre des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- accueillir et orienter les exploitant.es agricol.es, allocataires du RSA
- calculer et verser l'allocation aux demandeurs remplissant les conditions

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- accompagner par des travailleurs sociaux de la MSA des exploitant.es agricoles au RSA

ENGAGEMENTS AVEC RENNES METROPOLE

Dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Rennes Métropole met en œuvre des actions, permettant de répondre aux objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, liées :

- **à l'accès aux droits** comme :

- orienter automatiquement les publics cibles du PLIE vers un référent de parcours PLIE

- **à la sécurisation des parcours** comme :

- verser des subventions européennes aux ateliers et chantiers d’insertion
- mettre en place un accompagnement socio-professionnel des publics orientés
- disposer d’une offre d’insertion au moyen d’actions collectives et d’aides individuelles
- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :
 - développer la médiation active en renforçant l’interconnaissances entre les référents de parcours PLIE et les acteurs économiques du territoire ainsi que l’accompagnement à la prise de postes des publics du PLIE.

ENGAGEMENTS AVEC LES VILLES DELEGATAIRES ET PROTOCOLAIRES

Particularité breillienne, le Département délègue la gestion du RSA à des collectivités, tirant ainsi parti de la proximité entre celles-ci et les usagers, selon un principe de subsidiarité pour offrir un service de qualité.

Dans le cadre des conventions relatives à la délégation de gestion du RSA, les collectivités délégataires et protocolaires s’inscrivent dans l’organisation souhaitée par le Département et par l’adoption et la traduction sur leur territoire des objectifs définis par les axes stratégiques du PBI 2023-2027, dans le respect des documents de référence qui y sont associés (règlement intérieur des aides, guides des procédures...), au moyen d’actions liées :

- **à l’accès aux droits** comme :
 - accueil et orienter les allocataires du RSA
- **à la sécurisation des parcours** comme :
 - former les référents en charge de l’accompagnement au dispositif RSA
 - appliquer le référentiel d’accompagnement départemental ou converger vers celui-ci,
 - offrir aux allocataires du RSA un accompagnement socio-professionnel de qualité
 - ouvrir ou orienter les allocataires accompagnés vers des actions collectives, des aides individuelles ou l’offre d’insertion du Département
- **au développement des passerelles vers le monde du travail** comme :
 - assurer le lien avec les structures de l’insertion par l’activité économique et de l’économie sociale et solidaire

INSTANCE DE PILOTAGE

Chaque année, l’ensemble de ces conventions, plans et schémas donnent lieu à des échanges (bilans-prospectives) à l’occasion des dialogues de gestion ou des instances de pilotage (Commission Territoriale d’Insertion, instances propres au pilotage du RSA...).

2. La politique d’insertion conduite par la Direction de lutte contre les exclusions en transversalité avec les autres politiques publiques départementales

STRATEGIE DE DEPART

La politique d’insertion au sens large du terme repose sur la levée des freins sociaux qui relève de plusieurs politiques dont la gouvernance est déléguée à différents élus départementaux et pilotée par d’autres services départementaux (l’action sociale, l’aide à l’enfance, la mobilité, le logement, le handicap, l’économie sociale et solidaire, l’accompagnement à la parentalité, l’égalité femme-homme...). Cela implique de se réunir régulièrement pour comprendre les enjeux et les objectifs poursuivis ainsi que les projets menés pour partager et arbitrer les priorités, assurer une cohérence de l’action départementale.

Pour répondre à cet enjeu de transversalité, en dehors des rencontres régulières des techniciens, les élu.es portant les thématiques de l'action sociale, la protection de l'enfance, la politique de la ville, la petite enfance, la mobilité, l'habitat, la jeunesse ...se rencontrent une fois par (a minima) pour :

- partager un diagnostic,
- croiser les regards,
- identifier les marges de progression,
- appréhender les projets en cours.

3. La déclinaison territoriale avec les partenaires locaux

STRATEGIE DE DEPART

Comme sur le précédent PBI 2018-2022, l'outil majeur de la déclinaison territoriale avec les partenaires locaux est la Commission Territoriale d'Insertion (CTI). Elle réunit chaque année les services des agences départementales et les acteurs locaux de l'insertion. Elle permet également de présenter les actions collectives conduites à l'échelle des territoires des agences au moyen des crédits d'insertion et les projets mis en œuvre par les partenaires locaux. En fonction des enjeux territoriaux, elle est parfois déclinée en groupes de travail thématique.

Les différents partenaires déplorent une multiplication des instances réunissant sensiblement les mêmes acteurs autour de questions similaires. A ce sujet, l'agence du Pays de Redon et des Vallons de Vilaine expérimente une Commission Territoriale de l'Emploi, la Formation et l'Insertion (CTEFI) co-pilotée avec les services de l'Etat et la Région. Au regard des résultats de l'expérience, elle pourrait préfigurer la nouvelle forme des CTI.

Les CTI doivent harmoniser leur fonctionnement en termes de niveau de partage d'informations. Elles sont repérées comme le lieu idéal de l'exercice de l'expertise usager. Un travail est donc conduit actuellement à l'échelle départementale pour répondre à ces trois pistes d'amélioration.

Enfin, pour une opérationnalité optimisée de l'offre d'insertion, il convient qu'elle recoupe celles portées par l'ensemble des acteurs, qu'elle soit régulièrement mise à jour et qu'elle soit aisément accessible aux professionnels chargés d'accompagner les usagers au moyen d'un outil cartographique. Le Département poursuit ce projet depuis plusieurs années. Comme le souligne, le rapport annuel de la Cour des Comptes publié début 2023, l'outil ne doit pas s'arrêter à la gestion du RSA mais inclure un suivi du parcours et de l'offre d'accompagnement.

INSTANCE DE PILOTAGE

Chaque année, seront réunis les Conseillers.es départementaux.ales, Président. es des Commissions Territoriales d'Insertion par délégation du Président du Département d'Ille-et-Vilaine pour :

- dresser un bilan de la déclinaison territoriale du Programme Bretilien d'Insertion 2023-2027
- identifier les points de blocage et les actions à conduire
- recenser les bonnes pratiques qui pourraient être déployées à une échelle départementale

Pour l'évaluation de cette politique publique, ce schéma bénéficie d'une démarche interne déclinée très précocement.

VI - Une première démarche de suivi évaluatif

Evaluer, c'est se poser la question : « le plan breillien d'insertion sera une réussite si... ? ».

La démarche d'évaluation réaliste ne vise pas l'exhaustivité et nécessite plutôt de se concentrer sur quelques questions évaluatives. A chaque question évaluative est associée une cible et au moins un indicateur. Ces éléments se préparent avant même l'adoption du schéma : les questions sont ainsi identifiées en amont, de même pour les cibles/indicateurs de suivi afin de recueillir les données durant les 5 années. Le suivi-évaluation peut se définir comme étant un moyen de collecter et d'analyser de l'information sur toute la durée de vie d'un schéma structurant afin d'aider au pilotage et à la prise de décision pendant la mise en œuvre, puis d'aider au renouvellement du schéma suivant.

Le Département a fait le choix de mettre en place un suivi-évaluation de l'ensemble de ses schémas structurants. Le Programme breillien d'insertion désigné comme l'un des premiers schémas concernés par ce dispositif a bénéficié de cette réflexion précoce. Elle consiste à déterminer des questions évaluatives relatives à la fois aux résultats et aux impacts. Ces questions évaluatives pourront être le socle d'études plus approfondies en cours de mise en œuvre ou à l'échéance du schéma. Cette démarche permet à échéance régulière d'observer les réalisations du schéma, les actions mises en œuvre, afin de déterminer si les résultats fixés sont atteints.

La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation permet de renforcer le pilotage du schéma, dans une logique partenariale, et de rendre évaluable ce dernier afin de préparer les schémas futurs.

Le Département évalue le non-recours au RSA : est-il en diminution ?

- Un constat : 30 % de non-recours
- Une ambition du projet de mandature : expérimenter un territoire zéro non-recours et diminuer le non-recours
- Des marges identifiées : accueil social inconditionnel de proximité, accès à l'information, simplification des démarches et repérage des invisibles
- Un enjeu : Comme les éventuels bénéficiaires n'ont pas recours à leur droit, il est difficile de les identifier et de les questionner sur les raisons du non-recours.
- Des pistes de travail : initier un questionnaire sur la situation antérieure au moment de la demande. Est-elle identique, il y a 3 mois ou 6 mois ?

Le Département évalue le nombre de sorties positives du RSA : est-il en augmentation ?

- Un constat : une progression plus forte en Ille-et-Vilaine du nombre d'allocataires depuis fin 2019 que pour les autres départements bretons
- Une ambition du projet de mandature : lever les freins à l'emploi et la vie sociale, réduire la pauvreté.
- Des marges identifiées : sortie en emploi ou en formation
- Un enjeu : le Département ne dispose pas d'un outil de parcours pour connaître précisément les motifs de sortie des Allocataires du RSA.
- Pistes de travail : identifier une tendance en comparant le nombre de sorties globales (augmente, stable ou baisse) et le nombre de sorties positives connu dans certains dispositifs d'insertion (IAE, marchés d'accompagnement...)

Le Département évalue la valorisation de l'image des publics accompagnés : Les différents acteurs changent-ils de représentation sur les allocataires du RSA ?

- Une attention autour de la communication, pour modifier les représentations négatives (des partenaires et acteurs économiques, des personnes elles-mêmes)
- Pistes de travail : enquêter auprès du réseau employeurs « clauses sociales », comptabiliser le nombre d'actions de communication vers les entreprises

Le Département évalue l'égalité femme – homme dans l'accès aux dispositifs d'insertion et à l'emploi :

- Deux constats : 52% des allocataires du RSA sont des femmes, 29% des allocataires du RSA en Ille-et-Vilaine sont des femmes en situation monoparentale et les femmes représentent seulement 30% des personnes accueillies dans les structures de l'IAE.
- Une ambition transversale sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Des marges d'amélioration identifiées en matière de levée des freins à l'insertion et de diversification des dispositifs d'insertion parfois très masculins
- Piste de travail : Fixer une cible de parité avec les structures d'insertion et dans les conventions avec nos prestataires

Pour s'inscrire dans une démarche de suivi évaluatif, le Département s'engage en début du Programme Breillien d'Insertion à construire des indicateurs établis en s'appuyant sur les pistes de travail évoquées et à identifier des cibles d'amélioration après une année N. Les résultats des questions évaluatives du PBI feront l'objet chaque année d'une restitution auprès des élus thématiques réunis annuellement pour croiser ces constats avec le pilotage de leurs politiques publiques.